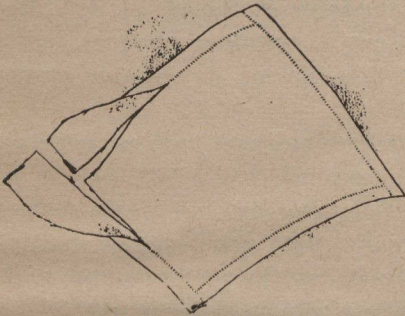


## ECONOMIE DANS LA COUTURE.

J'ai acheté de la toile de trente-six pouces de largeur avec laquelle je désirais faire des serviettes de table. En coupant des carrés de dix-huit pouces et en les bordant ensuite, j'aurais eu des serviettes beaucoup plus petites que je désirais, et en taillant des carrés d'une grandeur suffisante pour faire les bords à même, ç'aurait été une perte de matériel. Voici comment j'ai résolu cette question :

J'ai taillé des carrés de dix-huit pouces et j'ai ensuite taillé deux bandes de



dix-huit pouces de longueur et de trois pouces de largeur pour les bouts, et deux bandes de vingt-trois pouces et demi de longueur et trois pouces de largeur pour les côtés.

J'ai cousu les bandes du bout sur les carrés, en cousant à point-arrière environ un quart de pouce du bord, employant pour cela un point-arrière très fin, sur la machine à coudre. J'ai ensuite cousu les bandes du côté de la même manière et j'ai tiré des fils pour faire un ourlet à jour, de la manière habituelle, et j'ai faufilé les bords à leur place. Un double point-arrière et un dessin brodé dans le coin ont contribué à faire une très belle serviette.

Je me suis aperçue alors que ceci avait économisé beaucoup de matériel et que

personne ne pourrait découvrir ce procédé, excepté après une minutieuse observation. De cette manière vous pouvez donc faire six serviettes de vingt pouces dans deux verges et un sixième de toile de trente-six pouces de largeur, tandis qu'en procédant différemment, il vous faudrait au moins quatre verges de toile.

— o —

## POUR FAIRE SECHER LA PLUME

Lorsque vous faites aérer des oreillers de plume, ne les suspendez pas au soleil, parce que la chaleur fait sortir l'huile des plumes, faisant de ces dernières ce qui est connu sous le nom de "plumes mortes." Une place ombragée et une brise légère conserveront vos plumes molles et duveteuses.



— o —

## LES ARMEES D'AUTREFOIS



Avant Louis XIV, il n'y avait, dans l'armée française, ni intendance, ni service d'étapes régulier. Il n'y avait pas non plus de service de santé. Les blessés et les malades étaient abandonnés à la charité publique, à l'assistance des couvents, au zèle de quelque chirurgien-barbier. Il n'y avait pas, non plus, de retraite pour les soldats vieux et infirmes : on les licenciait sans se soucier de ce qu'ils devenaient.

— o —